

La déviation était réclamée depuis dix-sept ans

La déviation de Talensac est dans les cartons du conseil général depuis belle lurette. « **La première demande du conseil municipal date de 1996** », se souvient Armand Bohuon, maire de la commune. Forcément, la concrétisation du projet réjouit les élus. « **On l'attendait avec impatience et c'est une énorme satisfaction de savoir que les travaux vont enfin démarrer!** »

Cela n'a pourtant pas été sans embûche. Déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en 2010, le projet a été contesté. L'arrêté préfectoral de DUP (déclaration d'utilité publique) a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif par l'association Talen'vie, rejeté en février 2013. Entre-temps, l'enquête parcellaire s'est déroulée en 2012.

L'enjeu est de taille car la déviation va considérablement modifier les habitudes. « **Il va falloir repenser l'aménagement du bourg**, assure le maire. **C'est un challenge très motivant.** » Une nouvelle place sera donnée aux piétons. Il s'agira aussi de conforter le commerce, parfois inquiet de la baisse annoncée du trafic dans le bourg. « **Les clients, le plus souvent des habitués de la commune ou des communes voisines, viendront encore plus facilement à Talensac...** », veut rassurer l'élu.

De rappeler que cette déviation est primordiale pour la commune, mais aussi pour tout le territoire ouest, tant en matière d'aménagement, que de développement économique.

Huit millions d'euros. C'est le coût annoncé pour la déviation de Talensac. La contribution de la communauté de communes de Montfort-sur-Meu est de 500 000 € : cette participation est essentielle pour démarrer l'acquisition des parcelles.

